



11 rue de Tourville 75020  
Tél : 01 44 62 70 01  
Mél : snu75@snuipp.fr  
Site : http://75.snuipp.fr

**SNUipp-FSU PARIS**

# L'Ecole

Journal du SNUipp-FSU Paris



## **M. Blanquer, Vous n'avez pas notre confiance !**

**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 06/09/2019

En cette rentrée, le Président redore sa réputation à l'internationale avec la vitrine du G7, et pendant ce temps continue sa politique de répression policière, traitement inhumain des migrant-es, réformes tous azimuts... L'entrée au gouvernement de Jean-Paul Delevoye, ancien haut commissaire aux retraites, n'augure d'ailleurs rien de bon pour celles-ci...

A l'Education Nationale, notre Ministre essaie de nous amadouer avec une augmentation de 300 euros brut, par an et dit vouloir renouer un dialogue plus constructif avec les syndicats. N'oublions pas qu'il s'agit d'une mesure du gouvernement précédent. Précisons ensuite que cette augmentation se situera entre 0 et 30 euros par moi en fonction de l'échelon et sera compensée par l'augmentation des cotisations retraites. Ainsi certains PE verront leur salaire baisser !

Le SNUipp-FSU n'oublie pas non plus la loi sur l'école de la confiance, ni sa gestion autoritaire des enseignant-es et l'encadrement des choix et des pratiques pédagogiques. La circulaire de rentrée confirme le retour des orientations des programmes de 2008. N'oublions pas non plus que les fameux 300 euros ne sont que la mise en place d'une mesure du gouvernement précédent.

En 2018-2019 le SNUipp-FSU s'est fortement mobilisé aux côtés des collègues et des parents d'élèves uni-es contre la loi Blanquer, et ensemble nous avons ainsi réussi à en faire retirer de nombreux articles. Les enseignant-es parisien-nes se sont aussi mobilisé-es contre les évaluations CP-CE1, très chronophages et aux objectifs semblant plus politiques que pédagogiques.

Il reste cependant encore beaucoup à gagner pour construire enfin une école qui fasse réussir tou-tes les élèves et nous garantisse des conditions de travail et d'emploi satisfaisantes.

Nous vous attendons nombreux-ses à la réunion de rentrée qui aura lieu le mardi 17 septembre à 16h00 pour débattre ensemble des évaluations, des injonctions hiérarchiques, des PIAL, ainsi que de la réforme des retraites. Parlez-en autour de vous et invitez vos collègues à venir. La rentrée étant par ailleurs une bonne occasion d'inciter ses collègues à se syndiquer et re-syndiquer, nous comptons sur vous !

### **Sommaire**

- p.2** La pagaille des affectations, consigne APC, audience de rentrée avec le DASEN
- p.3** Réunions d'information syndicale et opérations administratives à venir
- p.4** Bulletin d'adhésion

## **RIS de rentrée**

**Mardi 17 septembre  
à 16h00**

*Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau,  
75010 Paris M° République*

**L'équipe du SNUipp-FSU Paris**

L'Ecole n°362, du 06 septembre 2019, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0520 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€. Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

# Affectations, jours libérés...

## Une vraie pagaille !

*L'organisation du mouvement 2019 a été plus que chaotique notamment à cause de la mise en place du nouveau logiciel.*

Il a fallu un nouveau logiciel pour que les efforts fournis par l'Académie dans les affectations post-mouvement soient réduits à néant. Depuis deux ans les PES étaient nommé-es à temps, les jours de temps partiel étaient connus suffisamment en avance et surtout une part importante des affectations provisoires était faite avant la sortie des classes.

Cette année, toutes les opérations post-mouvement ont donc été retardées et compliquées. Les élu-es du personnel ont accompagné les enseignant-es tout l'été, ont porté leurs recours... Certains ont été

acceptés, d'autres non. Les conditions dans lesquelles se sont passées les opérations pendant l'été sont inacceptables et irrespectueuses des personnels : des jours libérés connus seulement fin août, affichage de l'affectation sur le LSU et non sur Iprof, manque d'information des personnels...

Le nouveau logiciel du mouvement, imposé par le Ministère sans aucune prise en compte des remontées de terrain a retardé l'ensemble des opérations. Du côté de l'Académie, le manque de communication est inacceptable ! Les ensei-

gnant-es ne sont pas des pions que l'on peut désaffecter sans explication. Il faut un effort de transparence supplémentaire pour expliquer la méthode qui précède à ce type d'opération administrative.

Au-delà des problèmes post-mouvement, au 15 septembre il restera sans doute seulement 30 enseignant-es en surnombre. Au regard des années précédentes, nous savons que l'année va être compliquée. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois l'ouverture de la liste complémentaire.

# Pour l'arrêt des APC et la reconnaissance de notre temps de travail invisible !

*Depuis la mise en place des APC, le SNUipp-FSU appelle au niveau national les enseignant-es à ne pas les faire. Les tâches se sont multipliées, notre métier s'est complexifié... et les 108h débordent ! Il faut que le Ministère entende enfin notre revendication de suppression des APC !*

Le temps de travail invisible des enseignant-es ne va pas diminuer en cette rentrée... La DEPP, dans une étude de 2013 affirme que le temps de travail d'un-e enseignant-e est de 44h par semaine en moyenne. Avec un coût très élevé pour les enseignant-es de moins de trente ans : 50h par semaine ! Le temps de travail hors activités avec les élèves, préparation et correction, s'élève à 5h36 par semaine, alors que 2h sont reconnues dans nos obligations règlementaires de service.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de revendiquer la reconnaissance de l'ensemble de notre charge de travail et

revendique la fin des APC comme première étape. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'inscrivent dans l'histoire récente de l'école mais, quelle que soit la forme prise, aucune évaluation n'a permis de prouver l'efficacité de ces heures « supplémentaires » pour les élèves alors que les enseignant-es en dénoncent l'impact sur leurs conditions de travail. 81% des PE se déclarent insatisfait-es des activités pédagogiques complémentaires (*janvier 2016 Harris interactive pour le SNUipp-FSU*). D'après le rapport du CNESECO, ces heures se révèlent peu efficaces parce que dispensées

sur un temps à la marge de l'école et des heures de cours. Elles ne permettent pas de modifier l'expérience des élèves au quotidien.

Si vous souhaitez vous engager dans cette action, nous vous invitons à nous contacter pour en discuter et nous mettrons à votre disposition un outil pour le comptage de vos heures. Ce tableau peut être affiché en salle des maître-sses et complété collectivement et individuellement. Emprunons-nous de cet outil pour faire valoir nos droits et la reconnaissance de nos heures !

# Opérations administratives à venir

*Un certain nombre d'opérations administratives sont en cours ou vont démarrer. Le SNUipp-FSU publiera les circulaires rectores dès leur parution.*

## Stage de formation continue

Les inscriptions ont lieu en ce moment sur Gaïa jusqu'au 22 septembre.

## Congé de formation professionnelle (CFP)

La circulaire va paraître courant septembre.

## Compte personnel de formation professionnelle (CPF)

Les demandes d'utilisation du CFP doivent parvenir à la DAFOR à l'adresse [cpf.dafor@ac-paris.fr](mailto:cpf.dafor@ac-paris.fr) jusqu'au 27 septembre.

## Préparation au CAFIPEMF

Les inscriptions pour l'admissibilité et l'admission sont ouvertes jusqu'au 27 septembre sur le site du SIEC (17h00).

## Entretien de direction

La circulaire va paraître fin septembre.

# Réunions d'information syndicale

La participation à une RIS « hors temps élève » permet de décompter 3h allouées aux animations pédagogiques ou à la concertation dans la limite de 9h par an. Ces réunions sont ouvertes à toutes et à tous, syndiqué-es ou non.  
Merci d'informer le syndicat de votre présence par mail [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

## RIS intersyndicale CPC

*Vendredi 13 septembre à 9h*

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

L'an passé, les CPC se sont réuni-es à de multiples reprises et se sont mobilisé-es pour obtenir une revalorisation salariale et une amélioration de leurs conditions de travail et des conditions de formation. Une réunion d'information intersyndicale est donc proposée aux CPC vendredi 13 septembre à 9h.

## RIS de rentrée

*Mardi 17 septembre à 16h*

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

Le SNUipp-FSU invite l'ensemble des enseignant-es parisien-nes pour la réunion d'information syndicale de rentrée. Cette année, les sujets sont encore nombreux ! Le syndicat pourra ainsi vous donner les dernières informations afin de débattre des revendications et construire les mobilisations à venir. En fin de réunion, nous vous invitons à partager un moment convivial autour d'un verre. Venez nombreux-ses !

## Stage droits et paritarisme

*Vendredi 29 novembre 9h* Bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 75010 Paris.

Pour défendre ses droits, il faut d'abord les connaître ! Le SNUipp-FSU propose une journée de formation syndicale à destination des enseignant-es sur le paritarisme (avec un point sur les promotions), le fonctionnement réglementaire (règles et barèmes, circulaires...), les droits des personnels face à la hiérarchie.

## Enseigner Hors de France

*Mardi 24 septembre à 16h*

Locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 14ème

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU Paris organise une réunion d'information syndicale pour tous-tes les collègues qui souhaitent enseigner à l'étranger à la rentrée 2020 ou simplement se renseigner sur les possibilités d'enseignement hors de France. Un-e membre du secteur national "Hors de France" du SNUipp-FSU sera présent-e.

## Départ en retraite

*Mardi 1er octobre à 16h*

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

Les questionnements autour des conditions de départ à la retraite sont nombreux et souvent assez complexes. Le SNUipp-FSU Paris propose aux collègues partant en retraite l'année prochaine ou dans les années à venir d'y voir plus clair pour préparer leur retraite..

## Préparer l'entretien de direction

*Mardi 1er octobre à 16h*

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

Cette réunion concerne toutes les collègues souhaitant s'inscrire sur la liste d'aptitude à la direction d'école.

## RIS FSU Retraite

*Mardi 24 septembre*

Le rapport présenté le 18 juillet par Jean-Paul Delevoye, confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points, de calculer les pensions sur les 25 meilleures années, ...

La FSU convie l'ensemble des personnels à une réunion d'information syndicale pour alerter sur les détails d'une réforme dangereuse pour les droits de l'ensemble des salarié-es et préparer les mobilisations nécessaires.

*Bourse du travail - horaire à définir*

## AVS AESH

*Lundi 7 octobre*

*de 13h30 à 16h30*

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris. Statut, formation, temps de travail, attendus du métier, travail en équipe, perspectives professionnelles... il s'agit de réfléchir ensemble au métier de demain et vous informer sur vos droits.

# Audience de rentrée avec le Dasen adjoint

**Du 4 septembre 2019**

Comme chaque année, le SNUipp-FSU a demandé à être reçu en audience par le DASEN avant la rentrée. En l'absence du futur nouveau DASEN, elle s'est déroulée le 4 septembre avec le Dasen adjoint.

**Carte scolaire** Le SNUipp-FSU a fait remonter l'inquiétude de certaines écoles quant à des possibles fermetures de classes au CTA du 5 septembre, suite à des annonces de certain-es IEN. M. Deschamps a confirmé qu'il n'y aurait pas de nouvelles décisions prises lors de ce CTA, toutes les opérations de carte scolaire ayant été bouclées en juin. Il rappellera aux IEN qu'ils-elles ne sont pas décisionnaires sur les ouvertures et fermetures.

**Évaluations CP-CE1** Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à des évaluations standardisées qui servent la communication du Ministère et demandé qu'aucune sanction ne soit prise à l'égard de collègues qui ne remonteraient pas les résultats. Le Dasen a répondu que ces évaluations sont une instruction ministérielle et que par conséquent elles ne sont pas facultatives. Le SNUipp-FSU sera aux côtés des collègues dans la contestation de ces évaluations.

**Cités éducatives** Pas de nouveauté depuis le mois de juin, la liste des écoles est connue mais les modalités de mise en oeuvre ne sont pas encore parues. Le SNUipp-FSU demande que les PE soient déchargé-es d'heures pour pouvoir participer aux projets de la Cité éducative et qu'en aucun cas cela ne soit une charge supplémentaire. Suite à cette demande, M. Deschamps a assuré que rien ne sera imposé aux PE, ils-elles pourront s'investir dans les projets sur la base du volontariat.

# Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

**66%** déductible  
des impôts

## Bulletin de syndicalisation 2019/2020

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

### Montant et coût réel après déduction fiscale

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts
2			100€	44€
3			140€	48€
4	131€	45€	150€	51€
5	134€	46€	159€	54€
6	136€	46€	163 €	55€
7	139€	47€	173 €	59€
8	147€	50€	186 €	63€
9	154€	52€	199 €	68€
10	164€	56€	214 €	73€
11	180€	61€	230 €	78€

Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
1	199€	68€
2	214€	73€
3	230€	78€
4	237€	81€
5	243€	79€
6	259€	84€
7	274€	93€

Ech	Classe Ex.	soit après déduction d'impôts
1	243€	83€
2	259€	88€
3	274€	93€
4	293€	100€
1-	304€	103€
2-	327€	111€
3-	343€	116€

### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, UPE2A, remplaçants avec lssr...	+ 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	+ 13 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 60 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €

**Temps partiel** 50%, 75% ou 80% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

50%     75%     80%

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Novembre  
 Décembre

Janvier  
 Février

Mars  
 Avril

Mai  
 Juin

Juillet  
 Août

### Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR : Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

IBAN

.....

BIC

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

.....

Signature : .....

Crédit Mutuel Enseignant  
69 boulevard saint Germain  
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR50ZZZ629416